



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 septembre 2005
Français
Original: anglais

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi

I. Introduction

1. Le présent rapport porte sur les principaux faits nouveaux qui se sont produits au Burundi depuis mon rapport du 19 mai 2005 (S/2005/328), et plus particulièrement sur l'heureuse conclusion de la transition et les arrangements internationaux proposés pour offrir un soutien au gouvernement nouvellement élu.

II. Transition

2. Pendant la période considérée, le processus de paix et de réconciliation a connu d'importants développements, dont le bon déroulement des élections, l'aboutissement de la transition et la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu. Dans le même temps, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants se sont poursuivis et des réfugiés en nombres de plus en plus élevés sont rentrés de pays voisins.

3. Malheureusement, on ne peut signaler aucun fait nouveau positif pour ce qui est de la participation des FNL (Rwasa) au processus de paix malgré la déclaration commune sur la cessation des hostilités signée le 15 mai à Dar-es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) par M. Domitien Ndayizeye, Président du Gouvernement de transition et M. Agathon Rwasa, chef des FNL. Des éléments de ce mouvement ont poursuivi des agressions violentes contre la Force de défense nationale (FDN) burundaise nouvellement intégrée ainsi que contre des civils dans certaines régions du pays.

4. Le 3 juin, pour la première fois depuis l'indépendance, les Burundais ont pu participer à l'élection de conseillers communaux. Les candidats avaient été désignés par 35 partis politiques et environ 80 % des électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Le CNDD-FDD (Nkurunziza) a remporté 93 des 129 communes, totalisant 57,3 % des voix de l'ensemble du pays, contre 23,3 % pour le FRODEBU, 6,3 % pour l'UPRONA, 4,1 % pour le CNDD (Nyangoma), 2,1 % pour le MRC et 1,8 % pour le PARENA.

5. D'une manière générale, la campagne électorale s'est déroulée de manière pacifique, sauf dans la province de Kayanza où les tensions entre partisans du FRODEBU et du CNDD-FDD ont dégénéré en actes de violence. Dans l'ensemble,



les élections communales ont eu lieu sans troubles graves dans 15 des 17 provinces. Toutefois, à cause des violences dans les provinces de Bubanza et de Bujumbura Rural, 133 bureaux de vote ont été fermés plus tôt que prévu et un membre du contingent sud-africain de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) a été gravement blessé. Par la suite, avec l'aide des Nations Unies, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a veillé au bon déroulement des élections dans les communes touchées, le 7 juin. La sécurité y avait été renforcée grâce au déploiement de militaires et de policiers de l'UNOB, ainsi que d'éléments de la FDN et de la Police nationale.

6. Les élections à l'Assemblée nationale se sont déroulées comme prévu le 4 juillet, dans une atmosphère pacifique. Un seul incident mineur a été signalé à Bujumbura, au cours duquel un soldat de la FDN a été légèrement blessé. La participation aux législatives a été de quelque 77 % des électeurs inscrits, le CNDD-FDD (Nkurunziza) remportant 57,8 % des voix au niveau national, le FRODEBU, 21,6 %, l'UPRONA, 7,1 %, le CNDD (Nyangoma), 4,9 %, et le MRC, 2,1 %. À l'issue des élections, le Président Ndayizeye, chef du FRODEBU, a félicité publiquement M. Pierre Nkurunziza de la victoire de son parti.

7. Des élections sénatoriales ont ensuite eu lieu le 29 juillet au suffrage indirect, les sénateurs étant élus par les 3 225 conseillers communaux nouvellement élus. Le Sénat se compose de 41 membres : un Hutu et un Tutsi représentant chacune des 17 provinces, trois représentants cooptés de la communauté batwa, ainsi que les quatre anciens chefs de l'État.

8. Le 19 août, M. Pierre Nkurunziza, chef du CNDD-FDD, a été élu Président par un Congrès parlementaire composé des membres de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le 26 août, l'investiture de M. Nkurunziza, premier président démocratiquement élu depuis plus de 10 ans, a marqué officiellement la fin de la transition au Burundi. Plusieurs chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants de gouvernements ont assisté à la cérémonie. J'y étais représenté par M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. La dernière opération électorale, au niveau des collines, doit avoir lieu le 23 septembre.

9. Dans son discours d'investiture, le Président Nkurunziza a indiqué qu'il avait l'intention de prendre des mesures énergiques contre la corruption, la criminalité et le non-respect du droit, de lutter contre la propagation du VIH/sida, d'améliorer la sécurité et de prendre des mesures pour favoriser la croissance économique. Il a aussi promis l'enseignement primaire gratuit pour tous les enfants et exhorté tous les Burundais à l'aider à reconstruire le pays.

10. Les 16 et 17 août, l'Assemblée nationale et le Sénat ont élu parmi leurs membres leurs présidents respectifs, Imaculée Nahayo (CNDD-FDD) et Gervais Rufyikiri (CNDD-FDD). Le 29 août, l'Assemblée et le Sénat ont confirmé les personnes désignées par le Président Nkurunziza comme premier et deuxième Vice-Présidents, Martin Nduwimana (UPRONA) et Alice Nzomukunda (CNDD-FDD). Le 30 août, le Président Nkurunziza a nommé les 20 ministres de son gouvernement, dont la composition respecte dans une large mesure la Constitution et les modalités de partage du pouvoir énoncées dans l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi, en vertu duquel le Gouvernement devait se composer de 60 % de Hutu, 40 % de Tutsi et 30 % de femmes.

11. Les donateurs ont fourni pour les élections un montant total de 22 millions de dollars, au moyen d'un fonds d'affectation spéciale géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Combiné aux dons en nature et à l'aide massive de l'ONUB ce financement a été crucial pour la réussite des élections.

Contacts avec les FNL

12. Le 14 mai, la veille de la signature à Dar es-Salaam de la Déclaration conjointe sur la cessation des hostilités, 15 membres des FNL ont été tués dans des circonstances donnant à penser qu'il s'agissait d'un acte de violence prémédité. L'affirmation de la FDN selon laquelle ils auraient été tués au combat a été démentie par certains témoins. Ces décès et les nouveaux affrontements qui ont suivi entre les deux formations, en violation de la Déclaration, ont ébranlé la confiance des deux parties pour la suite des négociations.

13. Le 9 juin, le Gouvernement tanzanien a organisé à Dar es-Salaam des pourparlers entre les représentants de la FDN et des FNL, en présence d'observateurs de la région, de la communauté internationale et des Nations Unies. L'accord tant attendu sur un cessez-le-feu général n'a pas été conclu mais un communiqué conjoint a été publié le 14 juin, aux termes duquel les parties s'engageaient à prendre des mesures pour se conformer à la déclaration du 15 mai, et à définir les principales responsabilités et établir un mécanisme en vue de son application. Les hostilités entre la FDN et le FNL se sont néanmoins poursuivies. Qui plus est, le FNL a continué de recruter de force des combattants, y compris des enfants. Dans un geste vivement apprécié, le Président Nkurunziza a indiqué que son gouvernement s'attacherait en priorité à conclure avec les FNL un accord pour mettre fin aux hostilités.

La Commission de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha

14. Lors de ses réunions des 10 et 21 juin et des 18 et 19 juillet, la Commission de suivi créée en application de l'Accord d'Arusha a réitéré l'appel qu'elle avait lancé au Gouvernement de transition afin qu'il engage les réformes en suspens en matière de défense et de sécurité et prié la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de veiller à ce que les élections soient libres et régulières et à ce que leur calendrier soit strictement respecté. À sa réunion de juillet, la Commission de suivi a félicité le Gouvernement de transition, la CENI, les partis politiques et le peuple burundais pour le bon déroulement des élections communales et législatives.

15. Les 8 et 9 août, la Commission de suivi a tenu sa réunion finale à Bujumbura. La Commission, a publié une déclaration attirant l'attention du nouveau gouvernement et de la communauté internationale sur plusieurs dispositions de l'Accord d'Arusha qui n'avaient pas encore été appliquées et a exhorté le Gouvernement burundais à leur donner effet sans retard. Ces dispositions étaient les suivantes : rapatriement des réfugiés et réhabilitation des sinistrés; libération des prisonniers politiques; reconstruction et développement économique et social; réforme en matière de défense et de sécurité; réforme du système judiciaire; et fin de l'impunité. La Commission, qui a joué un rôle déterminant dans le processus de paix, a également félicité le peuple burundais et les dirigeants qui ont assuré la transition pour avoir mené à bien ce processus. Ma Représentante spéciale, M^{me} Carolyn McAskie, qui préside la Commission de suivi, a rendu hommage aux

Burundais, à l'Initiative régionale pour la paix, au Facilitateur, à l'Union africaine, à l'Union européenne et aux autres donateurs, qui, par leur précieux concours, ont rendu possible le succès du processus de paix au Burundi.

III. Situation militaire et sécurité

Réforme du secteur de la sécurité

16. La réforme du secteur de la sécurité a continué de progresser pendant la période considérée. Le Gouvernement de transition a mené à bien l'harmonisation de tous les grades militaires et policiers en vue de la démobilisation des personnels et de leur réinsertion dans l'une des deux nouvelles forces de sécurité, la FDN et la Police nationale. L'intégration des combattants des groupes armés dans la FDN est terminée et le nouveau gouvernement met la dernière main aux projets de formation de ses effectifs.

17. En mai, en coopération avec les donateurs internationaux, la Mission a parachevé un programme de réforme globale du secteur de la sécurité. Ce projet a été communiqué au Gouvernement de transition, qui s'est félicité de l'initiative, tout en faisant observer qu'il conviendrait d'en poursuivre l'élaboration en coordination avec le nouveau gouvernement.

Désarmement, démobilisation et réintégration

18. Au 15 août, 16 491 ex-combattants des Forces armées burundaises (FAB) et des partis et mouvements politiques armés participaient à la démobilisation nationale, dont 2 909 enfants liés aux forces combattantes et 485 combattantes. Un contingent supplémentaire de 11 400 ex-soldats des FAB devrait être démobilisé d'ici à décembre. Le Ministère de la défense a réaffirmé sa détermination à poursuivre la démobilisation jusqu'à ce que la FDN soit ramenée à 30 000 personnes.

19. Le rythme rapide de la démobilisation a mis à rude épreuve la capacité du Secrétariat exécutif de la Commission nationale pour la démobilisation, la réinsertion et la réintégration de mener une opération de réintégration à l'échelle nationale. Des agents de l'ONUB et du Programme multinational de démobilisation et réinsertion (MDRP) de la Banque mondiale ont continué de travailler en étroite collaboration avec le secrétariat exécutif pour réduire les retards et la plupart des activités de réintégration devraient être engagées en septembre.

20. Le désarmement de la population civile continue également de se heurter à des difficultés. D'après les projets élaborés par l'ONUB, le MDRP et les autorités burundaises, le désarmement des milices civiles, c'est-à-dire les gardiens de la paix et les combattants militants, devait commencer le 6 juillet. Toutefois, des discordances dans les nombres de membres des milices réunissant les conditions pour participer au programme ont retardé l'opération. Six équipes de vérification ont été déployées dans le pays pour rapprocher et contrôler les listes. Toutefois, au 31 août, elles n'avaient pas encore achevé leurs travaux. Depuis juillet, des membres des gardiens de la paix manifestent pour protester contre les retards et réclamer le versement de leurs indemnités, qu'ils s'attendent à recevoir dès qu'ils ont été désarmés. Dans l'intervalle, l'ONUB et le MDRP ont continué de chercher

avec les pouvoirs publics à accélérer l'opération et à tenir les milices informées des faits nouveaux.

Police

21. La Mission a continué de fournir un appui matériel et des conseils techniques à la Police nationale burundaise. La composante de police de l'ONUB a collaboré étroitement avec la Police nationale et les autorités burundaises à la conception et à l'exécution des plans de sécurité pour les élections, dont la mise en place d'un centre d'opérations conjoint. L'ONUB a par ailleurs formé quelque 500 policiers à la sécurité et aux procédures électorales ainsi que 194 formateurs, qui ont été répartis entre 20 centres de formation de la police dans l'ensemble du pays. Par ailleurs, l'ONUB et la Police nationale ont mis au point conjointement de nouveaux modules d'apprentissage.

22. L'ONUB a encadré 135 agents de la police judiciaire en étroite collaboration avec l'organisation non gouvernementale Réseau des citoyens. De plus, la formation de surveillants d'établissements pénitentiaires s'est poursuivie dans ces établissements. En collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, la Mission a formé 80 agents de police aux rudiments du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire.

23. Pendant la période considérée, l'ONUB a facilité l'acheminement de l'appui offert par le Gouvernement néerlandais, qui a fourni à la Police nationale des véhicules et du matériel de transmissions. Par ailleurs, le Gouvernement néerlandais aide à la construction de six centres de formation de la police et à la remise en état de commissariats de police provinciaux dans chacune des 17 provinces. L'ONUB a veillé à ce que ce programme de travaux soit coordonné avec l'assistance que le Gouvernement belge prévoit pour la formation de 20 000 policiers. Le Gouvernement français a défini des domaines d'aide à la formation. Parallèlement, l'ONUB participe à la mise en place d'un mécanisme de coordination entre les différents partenaires internationaux soutenant la Police nationale.

IV. Droits de l'homme et situation humanitaire

24. Pendant la période considérée, la persistance des affrontements militaires entre la FDN et les FNL a eu de graves conséquences pour la population civile des provinces de Bujumbura et de Bubanza. De nombreux cas de violations des droits de l'homme par les FNL ont été signalés, dont des exécutions de civils, des enlèvements et des actes de rançonnement et de pillage. Des populations ont fui la violence et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales se sont rendus dans les zones touchées pour évaluer les besoins immédiats des populations et leur porter secours.

25. Les FNL ont continué à prendre pour cibles les civils soupçonnés de ne plus soutenir le CNDD-FDD, dont certains ont été mutilés, voire décapités. Le 16 juin, dans la province de Bujumbura Rural, cinq civils qui participaient à une cérémonie religieuse ont été sauvagement tués et 10 autres blessés par des tirs de grenades et d'armes à feu. Des déserteurs des FNL et ceux de leurs membres que la FDN avait capturés et qui ont été interrogés par l'ONUB ont affirmé avoir rejoint les rangs des FNL pour bénéficier du train de mesures d'incitation à la démobilisation envisagé

par l'Accord d'Arusha. Parmi eux, quelques-uns, dont des mineurs, avaient été recrutés au cours des cinq derniers mois et prétendaient avoir été armés et entraînés au Burundi et dans la République démocratique du Congo.

26. Parallèlement, dans la ville de Bujumbura et la province de Bujumbura Rural, l'ONUB a établi qu'il y avait eu davantage d'exécutions sommaires de personnes soupçonnées de soutenir les FNL attribuées aux hommes de la FDN. Durant la période des élections, celle-ci a procédé à des arrestations arbitraires en masse de personnes soupçonnées d'être des partisans des FNL, y compris des opérations de bouclage et de perquisition. Plusieurs cas de décès à la suite de tortures et de mauvais traitements ont été signalés; cependant, la plupart des détenus ont été libérés après leur interrogatoire. Au cours des élections communales, des membres de la FDN ont été impliqués dans plusieurs échauffourées ayant fait des morts dans des communes des provinces de Bujumbura Rural et de Bubanza.

27. Dans la plupart des cas, il n'y a pas eu d'enquête sérieuse sur les violations des droits de l'homme commises par des membres de la FDN, qui ont souvent par la suite été mutés. L'ONU va continuer à soulever avec force la question des atteintes aux droits de l'homme auprès des autorités burundaises et demander l'ouverture d'enquêtes sur les cas bien connus d'exécutions extrajudiciaires.

28. Les conditions de détention restent mauvaises au Burundi, où les prisons sont presque toujours aussi surpeuplées, bien souvent parce que le traitement des dossiers est extrêmement lent et que les ressources manquent. Des cas de mauvais traitements et tortures infligés par des membres de la police aux détenus ont été signalés. Les mineurs en détention n'étant pas toujours séparés des adultes, ils sont parfois victimes d'agressions sexuelles de leur part. Des cas de détention irrégulière subsistent, notamment au-delà de la limite légale. À plusieurs reprises, des personnes détenues illégalement ont été libérées à la suite de l'intervention de l'ONUB.

29. L'ONUB a par ailleurs développé sa campagne contre les sévices sexuels, pour chercher à toucher un éventail plus large de secteurs de la société burundaise, les autorités communales et les chefs traditionnels. Cette campagne, bien accueillie par le public, devrait être très utile pour obtenir un changement d'attitude à l'égard des sévices sexuels et du traitement des victimes. En attendant, de très nombreux cas de violences sexuelles ont continué à être signalés, dont les victimes étaient le plus souvent des mineurs. Beaucoup de femmes hésitent encore à signaler un viol, pour des raisons culturelles et par crainte de représailles. L'ONUB va continuer à faciliter les mesures d'aide aux victimes de sévices sexuels et à plaider pour que leurs auteurs soient poursuivis. Elle prêtera aussi son concours pour la formation de la Police nationale et des conseillers communaux récemment élus, afin de leur apprendre les procédures à suivre dans les affaires de sévices sexuels.

30. L'ONUB et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) comptent poursuivre leurs activités dans le prolongement de leur enquête conjointe sur le massacre de Gatumba perpétré le 13 août 2004. Le Gouvernement de transition n'a pas achevé son enquête, mais on espère que le nouveau gouvernement s'attachera comme il se doit à la mener à bien et à diffuser un rapport sur ce massacre dans les meilleurs délais.

Situation humanitaire

31. Dans l'ensemble du pays, 116 799 Burundais se trouvent toujours dans des sites de déplacés, pour la plupart dans les provinces de Kayanza, Ngozi, Kirundo, Muyinga et Gitega. De plus, 26 077 réfugiés burundais sont rentrés au pays entre janvier et août, en majorité dans les provinces de Makamba, Muyinga et Ruyigi. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a facilité 25 030 retours. L'achèvement de la transition et le début de la campagne agricole, en septembre, conjugués à la campagne de sensibilisation des autorités tanzaniennes, ont entraîné une nette augmentation du nombre de retours au cours des derniers mois. Le retour de nombreux réfugiés devrait se poursuivre et le Gouvernement doit continuer d'œuvrer à la redistribution équitable des terres et au règlement des questions de propriétés dans un souci de justice.

32. Au début de juin, quelque 10 000 demandeurs d'asile rwandais arrivés en mars ont été déclarés immigrants illégaux à l'issue d'une décision conjointe des Gouvernements burundais et rwandais. Les deux Gouvernements ont procédé entre le 12 et le 14 juin au rapatriement forcé des demandeurs d'asile qui se trouvaient dans des sites provisoires dans les provinces de Ngozi, Muyinga, Kirundo et Cankuzo. En l'absence de toute évaluation des demandes individuelles, le rapatriement forcé était en violation de la Convention des Nations Unies de 1951 sur les réfugiés et de la Convention de l'OUA de 1969. Les autorités burundaises et rwandaises se sont livrées à des actes d'intimidation, de harcèlement et de violence pour accélérer le retour des demandeurs d'asile. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'ONUB, des organisations humanitaires et le corps diplomatique se sont efforcés d'empêcher ces rapatriements forcés.

33. En juin également, environ 7 700 Burundais qui étaient arrivés au Rwanda entre septembre 2004 et mars 2005 pour diverses raisons, dont les mouvements migratoires saisonniers et la crainte d'un regain de violence au Burundi, ont eux aussi été déclarés immigrants illégaux en vertu de la décision conjointe des deux Gouvernements. Au 31 août, les autorités burundaises avaient rapatrié quelque 800 personnes en collaboration avec le HCR. Le rapatriement est organisé sur la base du retour volontaire et d'une évaluation au cas par cas menée conjointement par les autorités burundaises et le HCR. De plus, les Gouvernements des deux pays sont convenus de constituer une commission tripartite, en consultation avec le HCR, chargée d'examiner les questions liées au traitement des réfugiés et demandeurs d'asile par les deux pays.

V. Déploiement de la Mission

Composante militaire

34. Au 30 août, les effectifs militaires de l'ONUB étaient de 5 564 personnes sur un effectif autorisé de 5 650, dont 179 observateurs militaires répartis entre 27 sites. Des contingents d'infanterie sont déployés dans les provinces de Mwaro, Cibitoké, Gitega, Muyinga, Bubanza, Ngozi, Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural, Muramvya et Makamba.

35. La composante militaire a mené les activités opérationnelles suivantes : suivi de l'application des accords de cessez-le-feu, aide à l'opération de désarmement,

démobilisation et réintégration sur les sites de rassemblement et de cantonnement et organisation d'escortes quotidiennes pour le personnel de l'ONUB, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Une cinquantaine d'escortes militaires ont également été assurées chaque jour dans le cadre des élections communales et législatives et des patrouilles régulières ont continué d'être dépêchées dans les camps de réfugiés banyamulenge congolais. Les opérations militaires ont également visé à dissuader les combattants de s'infiltrer en franchissant la frontière avec la République démocratique du Congo et à contenir le commerce régional d'armes illégales, notamment par un appui au contrôle de l'embargo sur les armes imposé à la République démocratique du Congo, en coordination avec la MONUC. L'arrivée récente de deux patrouilleurs supplémentaires étoffant l'unité navale de l'ONUB sur le lac Tanganyika est venue renforcer ces opérations.

Accord sur le statut des forces

36. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 155 (2004) du Conseil de sécurité, un accord sur le statut des forces a été signé le 17 juin à Bujumbura entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de transition.

VI. Coopération entre les missions

37. Le personnel de l'ONUB et de la MONUC est resté en contact quotidien et a continué de se rencontrer régulièrement. Les deux missions ont profité de l'échange d'informations, de compétences techniques et de moyens logistiques. Les missions ont par ailleurs échangé des informations au sujet des enseignements tirés dans les domaines tels que l'assistance électorale et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et ont maintenu des contacts étroits pendant le retour du Burundi, en juin et juillet, des demandeurs d'asile rwandais. L'ONUB a continué d'utiliser les moyens aériens de la MONUC, tout en lui offrant un soutien logistique pour la relève des contingents de l'est de la République démocratique du Congo. La troisième réunion trimestrielle de mes Représentants spéciaux pour la République démocratique du Congo et le Burundi doit avoir lieu au début d'octobre. Mon Représentant spécial pour le Soudan, M. Jan Pronk, devrait également y participer afin de renforcer la coopération entre la MONUC, l'ONUB et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). M. Ibrahima Fall, mon Représentant spécial pour les Grands Lacs, devrait également participer à cette réunion.

VII. Code de conduite

38. L'ONUB continue de chercher à amener tout le personnel de la mission à respecter le principe de la « tolérance zéro » que j'ai fixé au sujet de l'exploitation et des violences sexuelles. Ma Représentante spéciale a à plusieurs reprises insisté, pour l'ensemble du personnel, sur la prévention et la sensibilisation, tout en mettant en place un mécanisme de respect strict des règles de conduite fixées comportant, pour chaque acte répréhensible, l'identification, le contrôle, l'enquête et la sanction. Pendant la période considérée, le Groupe Comportement et discipline de la Mission s'est employé à faire appliquer les politiques en matière de comportement répréhensible, ainsi qu'à élaborer des procédures d'enquête sur les cas présumés de comportement inacceptable ainsi qu'à assurer une réaction rapide, ce qui a permis à

la direction de la mission d'évaluer avec une plus grande précision l'efficacité des principes et mesures de dissuasion mis en place. Pendant cette période, un civil et deux militaires ont été reconnus coupables d'infraction au code de conduite et ont été rapatriés. Le 15 juillet, l'ONUB a distribué à l'ensemble du personnel une liste actualisée de lieux interdits.

39. En juin, la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Louise Fréchette, s'est rendue au Burundi pour adresser un message spécial sur le code de conduite et l'exploitation et les violences sexuelles. Elle s'est entretenue avec les responsables de l'ONUB ainsi qu'avec des représentants du Gouvernement burundais, de la société civile, du corps diplomatique et de l'équipe de pays des Nations Unies. Elle a salué les efforts déployés par l'ONUB et sa détermination à maintenir les normes de conduite les plus rigoureuses possible. L'Ombudsman de l'ONU, M^{me} Patricia Durrant, s'est également rendue au Burundi, en juin, et le personnel de l'ONUB a eu l'occasion d'exprimer ses préoccupations lors d'une assemblée générale et dans le cadre d'entretiens individuels.

VIII. La voie à suivre : mécanisme d'appui international

40. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent sur l'ONUB (S/2005/328), ma Représentante spéciale mène des consultations approfondies aussi bien au Burundi que dans la région sur la meilleure manière dont la communauté internationale pourrait soutenir le nouveau Gouvernement du Burundi, notamment par la création d'un mécanisme d'appui international. Ces consultations avec les membres de l'Initiative régionale, l'Union africaine, des membres du corps diplomatique et des représentants des donateurs à Bujumbura ont démontré que la communauté internationale reste déterminée à soutenir le nouveau Gouvernement burundais, en s'attachant en particulier à l'aide à la reconstruction et au développement.

41. Les consultations sur les modalités se poursuivent et il est déjà établi que le mécanisme proposé devrait soutenir les réformes en cours, concernant entre autres le secteur de la sécurité, le système judiciaire et la propriété foncière. Il devrait également s'occuper des questions de désarmement des civils et de la gestion des retours massifs de réfugiés; assurer la coordination entre donateurs en vue du financement de la reconstruction et du développement; soutenir l'action nationale de consolidation de la paix par la réconciliation; et assurer la population burundaise de la volonté de la communauté internationale de garantir une gouvernance démocratique, transparente et responsable.

42. Ma Représentante spéciale pour le Burundi présiderait ce mécanisme, qui serait épaulé par un petit secrétariat constitué au moyen des ressources existantes de l'ONUB. Le mécanisme réunirait des représentants de l'Initiative régionale, de la communauté internationale des donateurs, de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies; il se réunirait une fois par mois et tiendrait régulièrement des réunions conjointes avec le Gouvernement burundais. Des sous-comités techniques relevant de la présidence seraient constitués selon qu'il convient pour traiter de thèmes spécifiques.

43. Le 13 septembre, j'ai coprésidé avec le Président de l'Ouganda, M. Yoweri Museveni, une réunion des chefs d'État du Burundi et de l'Initiative régionale ainsi que de représentants de l'Union africaine, des donateurs et d'autres parties

prenantes internationales. Les participants à cette réunion, qui a marqué la mise en place du nouveau Gouvernement, se sont mis d'accord sur le principe de la création du mécanisme d'appui international proposé, qui constituerait un forum de partenaires qui appuieraient l'action menée pour consolider la paix et promouvoir le développement au Burundi. Il a été également convenu que le mandat et la composition de ce forum seraient élaborés plus avant en consultation avec le Gouvernement burundais.

IX. Observations et recommandations

44. La réussite des élections nationales, l'investiture d'un président démocratiquement élu et la conclusion de la transition sont des tournants historiques pour le Burundi. Je salue les dirigeants de la transition, dont la persévérance et les qualités d'homme d'État ont permis de mener à bien le processus de paix en dépit de nombreux obstacles. Je rends également hommage à l'Initiative régionale, à la Facilitation, à l'Union africaine, au Conseil de sécurité et aux donateurs qui, grâce à leur appui résolu, ont donné au peuple burundais l'occasion de connaître aujourd'hui la paix et la stabilité après des années de conflit catastrophique. Je voudrais aussi rendre un hommage spécial au regretté Julius Nyerere, Président de la République-Unie de Tanzanie, et à l'ancien Président de l'Afrique du Sud, M. Nelson Rolihlaha Mandela, pour le rôle irremplaçable qu'ils ont joué dans le règlement du conflit au Burundi. C'est toutefois la détermination du peuple burundais, en s'investissant dans le processus de paix, qui a été l'élément décisif des réalisations accomplies à ce jour. Sans se laisser décourager par la crainte et les préjugés, les Burundais sont allés voter en masse pour la paix dans le pays.

45. Je tiens une fois de plus à féliciter le Président Nkurunziza pour son élection. Je suis encouragé par son ouverture et le ton de conciliation qui a été le sien jusqu'à présent. La nomination des deux vice-présidents et des membres du Gouvernement traduit l'esprit de l'Accord d'Arusha et respecte largement les équilibres ethniques et entre hommes et femmes requis par la Constitution. Je ne doute pas que le Président Nkurunziza continuera à respecter le principe du pluralisme ethnique et politique lors d'autres nominations à des postes ministériels.

46. Malgré les progrès accomplis, d'importantes difficultés restent à surmonter dans le domaine de la consolidation de la paix. La reconstruction, le développement, la création d'emplois, la remise en état des systèmes sanitaire et d'enseignement du pays, la promotion de la réconciliation et l'élimination de l'impunité, de même que l'achèvement des programmes de réforme du secteur de la sécurité et du système judiciaire et l'instauration d'une bonne gouvernance, sont au nombre des domaines qui nécessiteront la participation internationale et l'appui des donateurs à un niveau soutenu et renforcé. De surcroît, la gestion transparente et responsable des recettes de l'État sera indispensable pour maintenir la confiance des donateurs, encourager le développement et assurer la stabilité à long terme du pays.

47. À mon sens, en mettant en place sans tarder le mécanisme d'appui international constituant un forum des partenaires pour le Burundi et qui est présenté aux paragraphes 40 à 42, la communauté internationale démontrerait de manière éclatante qu'elle est toujours déterminée à prêter son concours au peuple burundais après l'achèvement de la transition. La mise en place de ce mécanisme serait également conforme aux recommandations figurant dans mon rapport du

21 mars intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » concernant l'appui constant à la consolidation de la paix après les conflits. Si les États Membres adoptent ma proposition relative à la création d'une commission de consolidation de la paix, le Burundi serait tout indiqué pour figurer sans tarder à son ordre du jour.

48. L'un des plus grands défis que le nouveau Gouvernement devra relever sera le rétablissement de la paix et de la stabilité dans les zones où des affrontements violents se poursuivent. Malgré les contacts prometteurs engagés sous les auspices du Gouvernement tanzanien entre le Gouvernement de transition et les FNL, les négociations n'ont pas donné de résultats concrets. Malheureusement, les FNL continuent de recruter activement des combattants et de se livrer à des actes de violence. Des accrochages se poursuivent en outre entre la Force de défense nationale et les FNL, ce qui nuit gravement à la population civile des provinces de Bujumbura rurale et de Bubanza. Je suis encouragé de constater que le Président Nkurunziza est disposé à poursuivre les négociations avec les FNL afin de conclure un cessez-le-feu global. J'engage les FNL à rechercher sans plus tarder et de bonne foi le règlement pacifique que le peuple burundais a bien mérité.

49. Ainsi que le Conseil de sécurité me l'a demandé dans sa résolution 1602 (2005), je me propose de présenter d'ici au 15 novembre des recommandations sur la taille et le mandat de la Mission pour la période post-transition. Ces recommandations reposeront sur une évaluation globale de la situation au Burundi après la transition, qui doit être effectuée dans les prochaines semaines. Les domaines nécessitant en priorité le maintien de l'appui des Nations Unies seront définis, de même que les critères qui présideront à l'application d'une stratégie de sortie pour l'ONUB. Étant donné que les périodes postélectorales sont traditionnellement marquées par la fragilité au Burundi, je n'envisage pas pour le moment de recommander une réduction immédiate des effectifs militaires de la Mission, étant entendu que la composante civile de l'ONUB devrait manifestement faire l'objet d'aménagements.

50. Pour conclure, je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux hommes et aux femmes de l'ONUB qui, sous la direction de ma Représentante spéciale, M^{me} Carolyn McAskie, ont continué d'œuvrer sans relâche à l'instauration de la paix au Burundi. Mes remerciements vont également au personnel du système des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux nombreux donateurs bilatéraux et multilatéraux qui continuent de contribuer d'une manière essentielle aux progrès du pays.